

CINQ-CENTS

ANCIENS.

sur le renouvellement du Corps législatif en l'an 6, et le remplacement des Membres qui n'y siègent plus, par mort, démission ou autrement. — Le nombre total des Députés à élire en Germinal est de quatre-cent-trente-cinq, savoir au Conseil des Cinq-cents, 297, dont 166, pour trois ans, 96 pour deux, et 35 pour un : au Conseil des Anciens, 138, dont 83 pour 3 ans, 42 pour deux, et 13 pour un.

téressante; et vu qu'il n'y a rien à l'ordre du jour, il s'ajourne à après - demain.

13 Ventose (3 Mars.)

Après avoir pris quelques résolutions peu importantes, le Conseil reçoit un message du Directoire, qui lui apprend les événemens qui ont eu lieu à Rome après l'entrée de l'armée françoise. Il déclare que cette armée a bien mérité de la patrie.

Le Conseil ne s'est pas assemblé.

14 Ventose (4 Mars.)

Le Conseil arrête qu'à compter du 1er. Germinal il sera publié par forme d'essai pendant un mois un tableau de ses séances. — Le Conseil adopte quelques articles d'un projet de résolution pour l'augmentation et l'organisation définitive de la Gendarmerie nationale. — Le Conseil charge la Commission des finances de présenter un projet tendant à assurer la nourriture et l'entretien des François